



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

328^e séance

Vendredi 20 avril 2012, à 10 heures
New York

Président : M. Román-Morey (Pérou)

La séance est ouverte à 10 h 55.

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission du désarmement va maintenant examiner le point 6 de l'ordre du jour afin d'adopter les projets de rapport des organes subsidiaires sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que le projet de rapport de la Commission, tels qu'ils figurent dans les documents A/CN.10/2012/CRP.3, CRP.4 et CPR.4, respectivement. La Commission entendra ensuite les déclarations finales des délégations.

Pour commencer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les divers points de l'ordre du jour, je demande au Président de chaque Groupe de travail de bien vouloir présenter son rapport.

Je donne maintenant la parole à M. Naif Bin Bandar Al-Sudairy, représentant de l'Arabie saoudite et Président du Groupe de travail I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », qui va présenter le projet de rapport du Groupe de travail figurant dans le document A/CN.10/2012/CRP.4.

M. Al-Sudairy (Arabie saoudite), Président du Groupe de travail I (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de rapport du Groupe de travail I (A/CN.10/2012/CRP.4). Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues, les membres de la Commission du désarmement, pour

la confiance qu'ils m'ont accordée en me plaçant à la tête des négociations de cet important groupe de travail. Je tiens également à remercier le secrétariat et le Bureau de la Commission.

Bien que le Groupe de travail ait entamé tardivement ses travaux, il a tenu sept séances pour examiner le point de l'ordre du jour qui lui avait été confié. J'ai présenté des recommandations générales sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sous la forme d'une note libre reprenant les éléments issus des travaux réalisés en 2008, 2010 et 2011. Même si nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, le projet de rapport dont la Commission est saisie a été lui approuvé par consensus. Comme les années précédentes, ce projet de rapport est de caractère purement procédural. Le manque de temps, et non d'efforts, explique l'absence de consensus. Les échanges ont été extrêmement intéressants.

Je voudrais conclure mon propos en formant l'espoir que le projet de rapport du Groupe de travail I sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de rapport du Groupe de travail figurant dans le document A/CN.10/2012/CRP.4.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous passons maintenant au projet de rapport du Groupe de travail II chargé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », qui figure dans le document A/CN.10/2012/CRP.5. Je donne la parole à M^{me} Véronique Pepin-Hallé, représentante du Canada et Présidente du Groupe de travail II, qui va présenter le projet de rapport du Groupe de travail.

M^{me} Pepin-Hallé (Canada), Présidente du Groupe de travail II (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de rapport du Groupe de travail II. En premier lieu, je tiens à remercier les membres de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me permettant de présider les débats de cet important groupe de travail.

Le Groupe de travail II chargé du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », a tenu sept séances, du 9 au 18 avril. J'ai présenté à l'examen du Groupe une note libre, suivie de deux versions révisées, s'appuyant sur le texte distribué l'an passé par le Président précédent. Ces documents ont donné lieu à des débats constructifs.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre appui et vos efforts inlassables en vue de faire avancer le processus. Je remercie expressément M^{me} Christa Giles, qui a exercé les fonctions de secrétaire du Groupe de travail, et toute son équipe, ainsi que M^{me} Pamela Maponga et M. Hideki Matsuno, du Bureau des affaires de désarmement, de leur aide.

Je suis aussi très reconnaissante aux délégations de leurs contributions. J'estime que les débats, auxquels tout le monde a participé de manière active, ont été très utiles et approfondis. Ils constitueront, je l'espère, un bon point de départ pour les travaux des deux prochaines années du cycle de la Commission. Je remercie donc les délégations, ainsi que vous-même, Monsieur le Président. J'espère très sincèrement que la Commission du désarmement sera en mesure de faire de nouveaux progrès sur la question des mesures de confiance, étant donné que les points de vues convergent très largement sur de très nombreux aspects.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2012/CRP.5.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Maintenant que la Commission a adopté les rapports de ses organes subsidiaires, je voudrais remercier les Présidents des deux Groupes de

travail de leurs efforts inlassables et de leur dévouement. La Commission leur est extrêmement reconnaissante de l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les délibérations sur ces questions très complexes. La présidence se joint à tous ceux qui les ont remerciés et félicités pour le travail très professionnel qu'ils ont réalisé, le tout dans une atmosphère de collaboration la plus large possible. Je remercie sincèrement les deux Présidents des Groupes de travail.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Farghal (Égypte) (*parle en arabe*) : Je partage pleinement votre avis, Monsieur le Président. Toutefois, je voudrais adresser une requête au secrétariat. Serait-il possible de nous fournir la version finale révisée du projet de rapport du Groupe de travail II, sans crochets?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais demander au secrétariat de bien vouloir, une nouvelle fois, faire preuve de l'efficacité dont il a fait montre tout au long de notre session.

Nous allons maintenant aborder l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2012/CRP.3. Je donne la parole au Rapporteur de la Commission, M. Fikry Cassidy de l'Indonésie, qui va présenter le projet de rapport à la Commission.

M. Cassidy (Indonésie), Rapporteur de la Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur et le grand plaisir de présenter le projet de rapport de la Commission du désarmement figurant dans le document A/CN.10/2012/CRP.3. Le projet de rapport comporte les quatre chapitres suivants : « Introduction », « Organisation et travaux de la session de fond de 2012 », « Documentation » et « Conclusions et recommandations ». Je voudrais à présent m'arrêter sur le contenu du projet de rapport et appeler l'attention des délégations sur les paragraphes 10, 15, 16, 17 et 22.

Conformément à l'amendement oral présenté par le Président de la Commission, le paragraphe 10 doit se lire comme suit :

« À la même séance, le Président de la Commission a indiqué qu'il avait décidé de charger Bouchaïb El Oumni (Maroc) et Lachezara Stoeva (Bulgarie), amis du Président, de diriger en son nom deux réunions informelles pendant le débat général : une sur les méthodes de travail de la Commission; l'autre sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement. »

Le paragraphe 15 doit se lire comme suit :

« Conformément à la même décision, la question des méthodes de travail de la Commission et celle des éléments d'un projet de déclaration proclamant la quatrième Décennie du désarmement ont été examinées par la Commission lors de ses deux réunions informelles tenues sous la présidence des amis du Président, respectivement Bouchaib El Oumni (Maroc) et Lachezara Stoeva (Bulgarie). »

Le paragraphe 16 doit se lire comme suit :

« La Commission a consacré des discussions approfondies à la note libre sur les méthodes de travail de la Commission établie par l'ami du Président, sous sa propre responsabilité et sans préjudice de la position des diverses délégations. La version révisée de cette note est datée du 19 avril 2012. »

Le paragraphe 17 doit se lire comme suit :

« La Commission a également consacré des discussions approfondies à la note libre sur le projet de déclaration proclamant la quatrième Décennie du désarmement établie par l'ami du Président, sous sa propre responsabilité et sans préjudice de la position des diverses délégations. La version révisée de cette note est datée du 17 avril 2012. »

Le paragraphe 22 doit se lire comme suit :

« À la même séance, la Commission a adopté par consensus son rapport, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. La Commission a exprimé ses remerciements au Président et au Secrétariat. »

Comme le veut l'usage, ce rapport final est une description factuelle des travaux et délibérations de la Commission pendant la session. La partie portant sur les informations de fond comprend les deux rapports des Groupes de travail, qui viennent d'être adoptés par la Commission.

La Commission n'a pas tenu de réunions parallèles et j'ai donc eu le privilège de pouvoir observer de près les Présidents des deux Groupes de travail s'attacher avec habileté, soin et de façon mesurée à dégager un consensus sur les questions de fond de l'ordre du jour. L'impossibilité d'adopter une recommandation par consensus en tant que document final tient à la complexité des questions et non au manque d'efforts de la part des délégations.

Compte tenu du mandat d'organe délibérant de la Commission, toutes les observations orales et écrites qui ont été présentées ont constitué un cadre riche sur lequel les membres se sont appuyés. Je tiens à souligner les courageux efforts des Présidents des Groupes de travail, qui se sont montrés convaincus qu'ils ne pouvaient que réussir et déterminés à agir en conséquence. Je saisis cette occasion pour dire combien j'ai été honoré d'exercer les fonctions de Rapporteur à la présente session et, en particulier, de travailler sous la direction avisée du Président, S. E. l'Ambassadeur Enrique Román-Morey.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, pour les conseils et l'appui qu'elle et son équipe ont prodigués au Bureau et aux États Membres. Je voudrais également remercier sincèrement M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour l'excellente manière dont ont été organisées les séances de la Commission et la qualité des services fournis.

Je tiens à saluer tous les membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur aide bienveillante. Je remercie également M^{me} Sonia Elliott, Secrétaire de la Commission; M. Ioan Tudor, Assistant spécial de M^{me} Kane; M^{me} Christa Giles, Secrétaire du Groupe de travail II; ainsi que le personnel du Bureau des affaires de désarmement qui a prêté son assistance aux délibérations des Groupes de travail. Sur ces brèves remarques, je recommande que la Commission adopte le projet de rapport tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2012/CRP.3.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de rapport de la Commission, chapitre par chapitre.

S'il n'y a pas d'observations au sujet du chapitre I, « Introduction », paragraphe 1 du rapport, je considérerai que la commission souhaite adopter ce paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous passons maintenant au chapitre II. Y a-t-il des commentaires sur le chapitre II « Organisation et travaux de la session de fond de 2012 », paragraphes 2 à 18, tels que modifiés oralement?

M. Bavaud (Suisse) : J'aurais une remarque à formuler concernant les paragraphes 16 et 17 tels que présentés. J'ai besoin d'une clarification. Si j'ai bien compris, dans le paragraphe 16, nous terminons le paragraphe sur les mots « version finale de la note libre », et dans le paragraphe 17, nous terminons le paragraphe sur les mots « version révisée ».

de la note libre ». Y a-t-il une raison particulière à cela? Ma délégation préférerait qu'il y ait uniformité de langage pour les deux paragraphes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour clarifier les choses, dans les deux cas, le libellé doit être « version révisée ».

S'il n'y a pas d'autres commentaires, puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le chapitre II, paragraphes 2 à 18, tels qu'amendés et présentés dans la salle par le Rapporteur?

Les paragraphes 2 à 18, tels que modifiés oralement, sont adoptés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous passons à présent au chapitre III, « Documentation », paragraphes 19 et 20. S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le chapitre III, paragraphes 19 et 20.

Les paragraphes 19 et 20 sont adoptés.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le chapitre IV, « Conclusions et recommandations », paragraphes 21 à 24.

Les paragraphes 21 à 24 sont adoptés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Tous les paragraphes du projet de rapport ayant été adoptés, puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le projet de rapport de la Commission figurant dans le document A/CN.10/2012/CRP.3, dans son ensemble et tel qu'oralement révisé?

Le projet de rapport, tel qu'oralement révisé, est adopté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie les membres d'avoir adopté cet important document. La session de fond de 2012 de la Commission du désarmement touche maintenant à sa fin et je donne la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations finales.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, pour votre direction éclairée, votre dévouement et votre travail acharné tout au long de la session de fond de la Commission du désarmement. Je voudrais aussi exprimer les sincères remerciements du Mouvement aux Présidents du Groupe de travail I et du Groupe de travail II, ainsi qu'aux deux amis du Président pour le travail remarquable qu'ils ont accompli afin d'encourager un débat constructif en cette première session du nouveau cycle.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa position de longue date quant à la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, le Mouvement réaffirme la pertinence et le caractère essentiel de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, le Mouvement reste, pour sa part et comme cela a été le cas durant la présente session de la Commission, disposé à poursuivre un dialogue constructif avec les autres groupes pour faire en sorte que les prochaines sessions donnent des résultats positifs en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés espère que la session de 2013 de la Commission du désarmement sera constructive et il demande à tous de faire preuve d'une plus grande volonté politique, de davantage de souplesse et d'un esprit accru de coopération.

Avant de se quitter et de souhaiter bon voyage à nos collègues qui ont fait le déplacement à New York pour participer à la session de la Commission cette année, je voudrais également remercier le personnel du Secrétariat pour l'aide qu'il a fournie aux délégations.

M. Ishigaki (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais m'associer à mes collègues du Mouvement des pays non alignés et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre conduite très avisée de ces trois semaines de travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également remercier les Présidents des deux Groupes de travail, les amis du Président et le Secrétariat de leur enthousiasme et de leur dévouement.

Nous estimons que la Commission a obtenu d'importants résultats en cette première année de nouveau cycle triennal. Bien sûr, certains diront qu'elle aurait pu accomplir davantage, mais je crois que nous avons établi de solides bases pour les travaux des deux prochaines années. Dans le même esprit, certains estimeront peut-être qu'il aurait été préférable que des documents officiels soient présentés et adoptés. Mais, je crois que grâce à nos débats très nourris nous avons été en mesure d'échanger de nombreux points de vue, en particulier concernant les méthodes de travail, la décennie du désarmement et les moyens d'aller de l'avant. Je suis convaincu que cela nous guidera dans la bonne direction.

Je voudrais également ajouter que l'humble contribution que ma délégation a apportée à la manifestation brillamment organisée par le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm afin de stimuler les débats à la Commission du désarmement a fourni, selon nous, une occasion supplémentaire d'avoir un dialogue beaucoup plus vivant et fructueux. Le Japon tient à indiqué qu'il a la ferme intention d'être aussi actif que possible au cours des deux prochaines années du cycle.

Une fois encore, je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, pour votre solide esprit de direction et pour les conseils éclairés que vous avez prodigués aux États Membres. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la session de l'année prochaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie chaleureusement le représentant du Japon pour la manifestation parallèle que sa délégation a organisée en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. Je crois qu'il s'agit d'un très bon exemple pour les sessions de la Commission du désarmement à l'avenir.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés pour parvenir à un consensus sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Nous nous félicitons de l'esprit positif qui a globalement régné pendant nos travaux.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour Cuba, le fait qu'il existe plus de 23 000 ogives nucléaires dans le monde est une source de profonde préoccupation. Il ne faut épargner aucun effort pour éliminer et interdire définitivement ce gigantesque arsenal de destruction. C'est pourquoi le fait que la Commission du désarmement puisse débattre de cette question dans l'objectif de formuler des recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires est un résultat important.

Cuba travaillera activement tout au long de ce nouveau cycle pour que la Commission du désarmement produise des recommandations concrètes sur le désarmement nucléaire. Les États dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité primordiale dans la réalisation de ces objectifs. Dire que l'on souhaite l'avènement d'un monde débarrassé des armes nucléaires n'est pas suffisant. Ce type de déclaration doit se traduire par la négociation de mesures juridiquement

contraignantes qui interdisant totalement les armes nucléaires et prévoient la destruction des armes existantes.

Les projets de document qui ont été présentés dans chacun des Groupes de travail, concernant respectivement le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques, doivent être élaborés plus avant, mais ils peuvent être pris en compte pour poursuivre les délibérations sur ces thèmes importants l'année prochaine.

Nous saluons, en outre, les efforts déployés en votre nom, Monsieur le Président, par les facilitateurs des discussions informelles sur la question des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement et celle des méthodes de travail de la Commission du désarmement. Il n'y a pas eu de consensus sur les documents présentés en relation avec ces questions, mais nous sommes favorables à ce que l'examen de ces thèmes se poursuive.

De l'avis de ma délégation, le temps alloué à l'examen de la question des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement n'était pas suffisant. En outre, plusieurs délégations ont sur ce point fait preuve de peu de volonté politique. La dynamique des négociations n'a notamment pas permis d'incorporer la formulation convenue concernant les priorités du désarmement nucléaire.

Cuba estime que la proclamation de la quatrième décennie du désarmement contribuerait à mobiliser les efforts internationaux pour relever les défis actuels et nouveaux dans le domaine du désarmement. Cela serait sans aucun doute un progrès dans la promotion du multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération dans tous ses aspects. C'est pourquoi nous ne renonçons pas à réaliser cet objectif.

Pour ce qui est de l'examen des méthodes de travail de la Commission, une grande partie des débats a porté sur les mêmes éléments identifiés les années précédentes. Et il n'y a pas eu de consensus, par exemple, sur la façon de refléter la place prioritaire que continue à occuper le désarmement nucléaire dans les délibérations qui devront se poursuivre au sein de la Commission. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne partageons pas la position de certaines délégations qui remettent en question la pertinence de cette Commission en raison de l'absence de résultats concrets due à la soi-disant inefficacité de ses méthodes de travail.

Ces méthodes de travail, bien que perfectibles, ne constituent pas les obstacles principaux auxquels nous sommes confrontés. Ce qui se passe en fait, c'est que certains

États dotés d'armes nucléaires refusent de les éliminer et ne veulent pas de débats sur ces questions. Ils ne font pas montre de la volonté politique nécessaire pour régler l'un des principaux problèmes auxquels est confrontée l'humanité.

Je tiens à souligner l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies de pour le désarmement. Il est bon pour tous les pays de disposer d'un organe à composition universelle, telle que la Commission du désarmement, qui nous permette de délibérer de façon approfondie sur les différentes questions importantes. Mais ceci ne suffit pas, car notre mandat n'est pas seulement de délibérer mais de produire des recommandations concrètes.

Ces dernières années, le programme multilatéral de désarmement n'a pas réalisé de progrès significatifs, et la Commission du désarmement n'a pas échappé à cette réalité. Néanmoins, nous espérons qu'au cours de cette prochaine session, nous pourrions parvenir à des résultats concrets.

L'importance du désarmement nucléaire ne peut être ni passée sous silence ni minimisée. Les États dotés d'armes nucléaires ont pour obligation juridique de tenir et de conclure de bonne foi des négociations pour parvenir à un désarmement nucléaire qui soit vérifiable, transparent et irréversible. Nous réaffirmons la position envisagée dans le Document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui indique que le désarmement nucléaire est la plus haute priorité dans le domaine du désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition qui mérite d'être examinée et qui prévoit un plan d'action qui établit un calendrier concret pour la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination et leur interdiction totales, au plus tard en 2025. En mai 2011, lors de sa seizième Réunion ministérielle, tenue à Bali (Indonésie), le Mouvement des pays non alignés a adopté une déclaration sur l'élimination complète des armes nucléaires dans laquelle est réitérée la volonté d'organiser une conférence internationale qui déterminera les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires.

La simple existence des armes nucléaires et des doctrines qui décrivent leur possession et leur emploi posent un grave danger à la paix et la sécurité internationales. La seule garantie que les armes nucléaires ne seront utilisés ni par des États ni par des particuliers est leur élimination et leur interdiction absolue. Il faut mettre fin aux manipulations politiques relatives à la non-prolifération, basées sur le concept de deux poids deux mesures et l'existence d'un club

de privilégiés qui continuent à perfectionner leurs armes nucléaires tout en remettant en question le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les pays du Sud.

Nous proposons de convenir sans plus tarder d'une convention internationale sur l'élimination des armes nucléaires dans un délai maximum de 25 ans et de les interdire pour toujours. Il est inacceptable que, selon les derniers chiffres donnés par des experts de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires en 2011 ont été de 1 738 milliards de dollars. Avec les ressources qui, aujourd'hui, sont consacrées aux armements, il serait possible de lutter contre l'extrême pauvreté dont souffrent actuellement 1,4 milliard d'êtres humains, nourrir les plus de 1 milliard de personnes qui souffrent de la faim, éviter la mort de 11 millions d'enfants qui meurent chaque année de faim et de maladies évitables, ou enseigner à lire et à écrire aux 759 millions d'adultes analphabètes.

S'agissant des mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques, Cuba est favorable à ces mesures comme moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales, à condition que ces mesures respectent pleinement les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. De par leur nature volontaire, les mesures de confiance ne peuvent ni être imposées ni être considérées comme des solutions universelles. Cuba a proposé, en tant que mesure de confiance réellement efficace, de commencer par créer immédiatement un fonds des Nations Unies, approvisionné par la moitié au moins des dépenses militaires actuelles dans le monde, pour satisfaire aux nécessités du développement économique et social des pays dans le besoin. Cuba est prête à continuer à travailler activement à la réalisation, par la Commission du désarmement, de résultats concrets.

Enfin, nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour le travail réalisé. Nous saluons également les efforts importants consentis par les Présidents des Groupes de travail et les deux facilitateurs. Nous remercions aussi toute l'équipe du Secrétariat pour sa précieuse contribution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avec la permission des délégations du Nigéria, de l'Argentine, de la Suède et de l'Autriche, je donne la parole à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, car elle doit partir pour une autre réunion très importante.

M^{me} Kane (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole. Je suis venue ici pour écouter les déclarations finales.

Je suis désolée d'en avoir raté quelques-unes, mais je serai informé plus tard de leur teneur car je dois partir. Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de dire quelques mots à la clôture de la session de fond de 2012 de la Commission du désarmement.

Toutes les délégations savent bien que l'élimination des armes de destruction massive, le désarmement et la réglementation des armes classiques sont, depuis des décennies, des objectifs de l'ONU, en fait techniquement, depuis 1946, bien que ces objectifs reposent sur des textes antérieurs, à savoir, la Charte.

Les délégations savent bien également que la course livrée pour réaliser ces objectifs est un marathon plutôt qu'un sprint. Chacun sait que les plus grands progrès réalisés dans le domaine du désarmement surviennent rarement lors d'événements discrets, mais sont plus souvent le résultat d'un processus long et parfois difficile de délibérations et de compromis qui aboutissent à un consensus.

C'est dans cet esprit qu'il faut voir le travail de la Commission. Nous verrons bien ce que l'avenir réserve à la Commission, et quels résultats seront obtenus au cours du cycle triennal actuel. Nous pouvons certainement tous convenir que la volonté des délégations de délibérer de bonne foi dans l'optique sincère de forger un consensus, sera d'une importance cruciale pour les futurs travaux de la Commission.

Face au travail diligent du Président de la présente session et aux nombreuses contributions des Présidents des Groupes de travail et des Amis du Président, je ne peux qu'exprimer ma vive appréciation des efforts qu'ils ont déployés pour trouver un terrain d'entente parmi toute la gamme des politiques et des priorités nationales énoncées dans cette salle au cours des délibérations.

En fin de compte, l'avenir de la Commission, et du désarmement lui-même, dépendra essentiellement de la volonté des États d'harmoniser ces politiques et ces priorités dans la même optique. La réforme institutionnelle de l'ONU garde toute son importance, mais la volonté politique nécessaire à la réalisation de progrès véritables reste aux mains des États Membres eux-mêmes. Pédagogue de renom, William Arthur Ward écrivait que

« Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer et le réaliste établit ses voiles ».

L'existence de certains désaccords persistants au sein de la Commission ne doit pas rejeter dans l'ombre les nombreuses questions sur lesquelles les délégations étaient en parfait accord, concernant, particulièrement, certains des

objectifs les plus solennels du désarmement et de la maîtrise des armements. Cela nous donne quelque chose de solide sur quoi faire fond. Je souhaite remercier toutes les délégations de leur contribution à cet égard, qui, espérons-le, nous permettra de tenir réalistement le cap vers des eaux plus calmes pour la prochaine session de la Commission.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'adresse nos remerciements à la Haut-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M^{me} Kane. Je la remercie particulièrement de sa présence, de son impulsion, de son appui. Tout cela était très important, je pense, pour la Commission, pour la présidence, et c'est bien l'interprétation, également, de tous les autres membres dans cette salle. Merci beaucoup, vraiment. Nous continuerons de travailler ensemble.

Mille pardons pour ce bouleversement de l'ordre des orateurs, mais je pense qu'il était important d'écouter les paroles de la Haut-Représentante.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des services rendus et de votre direction avisée au cours de la session de fond de 2012 de la Commission du désarmement, et féliciter les membres du Bureau de leur travail dévoué et acharné tout au long de la session.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite adresser ses remerciements aux Présidents des deux Groupes de travail de la Commission, S. E. M. Naif Bin Bandar Al-Sudairy et M^{me} Véronique Pepin-Hallé, pour leur excellent travail et le rôle remarquable qu'ils ont joué dans la facilitation des débats. Nous tenons à faire l'éloge de leur engagement et des efforts qu'ils ont déployés en qualité de modérateurs de nos discussions.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe aux observations de clôture prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les débats au sein du Groupe de travail I, sur les recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, ont été passionnés et intéressants. Nous tenons à féliciter le Président qui, en dépit de la diversité des opinions sur le point 4 de l'ordre du jour, a travaillé si inlassablement à la conduite de nos travaux. Nous réitérons notre espoir et notre désir de contribuer à de nouveaux progrès sur ce point au cours du présent cycle de la Commission du désarmement.

Au sein du Groupe de travail II, sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques,

l'espoir était grand que le climat porteur permettrait de faciliter davantage de progrès et nous mènerait au consensus. Nous notons les efforts faits par le Président pour parvenir à une issue positive. Nonobstant l'absence de consensus sur le point 5 de l'ordre du jour, toutefois, nous comptons sur une session plus réjouissante, plus efficace et plus fructueuse en 2013 et adressons à la Présidente du Groupe tous nos vœux de succès dans ses futurs efforts.

Le Groupe des États d'Afrique s'identifie également aux efforts de M. Bouchaïb El Oummi et de M^{me} Lachezara Stoeva, amis du Président, qui ont facilité nos débats sur les méthodes de travail de la Commission et sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement, respectivement. Ils ont fourni le cadre dans lequel les délégués ont pu engager un débat d'idées constructif en vue de faire avancer les efforts de cet organe délibérant. Nous les remercions des services rendus et de leur engagement.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite également féliciter les autres représentants de leur courtoisie et de leur professionnalisme. Nous souhaitons insister sur la nécessité de regarder vers l'avenir avec espoir alors que nous nous préparons pour la prochaine session de la Commission du désarmement en 2013.

En outre, le Groupe des États d'Afrique souhaite insister sur l'importance de la diplomatie multilatérale sur la question du désarmement et de la non-prolifération. Notre attachement au rôle de la Commission du désarmement, unique institution délibérante au sein du mécanisme des Nations Unies à cette fin, demeure non démenti. Notre fervent espoir est de voir s'accomplir de nouveaux progrès au cours de ce cycle de la Commission du désarmement.

Enfin, nous tenons à dire notre satisfaction à l'ensemble du personnel du Secrétariat face à l'appui et à l'assistance apportés aux délégations. À tous ceux qui ont contribué à enrichir notre connaissance de ces questions à la présente session, nous tenons à dire merci.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Président en la personne de l'Ambassadeur Román-Morey, vous remercier, particulièrement, de votre travail à la présidence de la Commission du désarmement en cette session de fond de l'année 2012. Quand vous avez assumé cette responsabilité, vous avez pris en charge un important défi, en commençant un cycle de sessions sans programme pourvu de sujets de fond définis.

Nous avons tous été témoins ici de vos efforts pour parvenir à un accord en ce sens, et de la transparence avec

laquelle vous avez conduit tout ce processus. Nous comprenons l'importance qu'il y a à insister sur les innombrables efforts que vous avez faits et auxquels l'Argentine accorde une valeur toute particulière. Nous félicitons également votre délégation du travail accompli pendant tout ce processus et nous remercions également le Secrétariat de son concours.

Grâce à vous et à vos efforts pour nous rapprocher d'un accord, nous avons pu disposer de propositions alternatives en vue de l'examen par la Commission en séance officielle de deux sujets sur le traitement desquels, malheureusement, les avis de toutes les délégations n'étaient pas partagés. Ma délégation considère qu'en dépit de votre travail inlassable et de vos efforts, à vous et aux deux facilitateurs, que nous félicitons également de leur travail, la Commission, malheureusement, n'a pas pu parvenir à un accord sur la base des deux documents officiels, que ma délégation estime de grande valeur et considère comme une base sur laquelle nous pouvons travailler et obtenir un accord.

Nous regrettons à cet égard que la Commission n'ait pu adopter de recommandations sur les questions de fond du programme. Nous comprenons que 2012 n'est que la première partie de ce cycle de sessions de la Commission, ce qui nous permet de nourrir l'espoir que l'on obtiendra des résultats de fond au cours des deux prochaines années.

Sur ce point, qu'il me soit permis de préciser que l'Argentine considère qu'il n'existe pas de défaut inhérent aux méthodes de travail de cette Commission, au sens où ces méthodes nous empêcheraient de progresser et d'obtenir des accords. Au contraire, nous pensons que l'expérience des sessions antérieures indique qu'il est possible de parvenir à des accords sur des recommandations en matière de désarmement. Nous pensons que la Commission conserve son rôle central d'organe délibérant et nous comprenons que la meilleure façon de la revitaliser est de le faire au sein de la Commission elle-même, dans le cadre de l'examen des questions de fond, par un échange exhaustif des points de vue sur celles-ci et par l'adoption de recommandations, et surtout cela, l'adoption de recommandations. Cela requiert volonté politique et flexibilité de la part des délégations. Malheureusement, ces deux éléments ont été, à notre sens, absents de la présente session. C'est la raison pour laquelle nous exhortons toutes les délégations à faire en sorte que, à la prochaine session, nous obtenions des résultats concrets et nous puissions maintenir le rôle central qu'a cette Commission dans le domaine du désarmement.

À cet égard, ma délégation s'associe à l'appel qu'a fait dans notre direction il y a quelques minutes la Haut-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane. L'avenir de la Commission

dépend de chacun d'entre nous et, à l'évidence, nous devons tous être conscients que la flexibilité et la volonté politique doivent nous permettre d'obtenir des accords pour que la Commission conserve le rôle de premier plan que nous souhaitons tous qu'elle ait.

De nouveau, Monsieur le Président, je vous remercie au nom du Gouvernement argentin de tous vos efforts, de votre flexibilité, de votre engagement. Je vous félicite de la manière dont vous avez conduit la présente session et je vous réitère la volonté de l'Argentine de continuer à travailler afin de maintenir la Commission du désarmement dans son rôle de premier plan.

M. Kvarnström (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président. Je pense que votre profonde connaissance du désarmement et de la non-prolifération vous a permis de conduire habilement nos travaux de façon à la fois flexible et ambitieuse. Merci à vous, à votre équipe et au secrétariat pour tout le travail considérable que vous avez fait.

En ma qualité de Vice-Président, je voudrais également exprimer ma profonde satisfaction au Bureau pour sa coopération efficace et très collégiale. Également, nous adressons des remerciements tout particuliers aux Présidents des deux Groupes de travail et aux amis du Président. Grâce à ce type de mentors professionnels de la plus haute qualité, nous étions assurés que les délégations avaient les plus grandes chances de succès.

En dépit de ces guides de la plus haute qualité, toutefois, nous nous trouvons de nouveau face à une session de fond n'ayant conduit à aucune recommandation concrète. Nous avons au moins quelques documents pour pouvoir continuer de travailler même si, comme toujours, nous ne pouvons toujours pas y renvoyer au moyen de cotes de document. Certains diront, bien entendu, que le manque de résultats est dû au manque de volonté politique. Mais je me dois de dire qu'en ce qui concerne la Commission du désarmement, je pense que la quasi-totalité des délégations, à l'exception d'un très petit nombre, a fait montre d'une volonté politique et d'une flexibilité importantes dans le sens du compromis, afin d'essayer de nous faire avancer vers un accord sur un certain nombre de documents. À cet égard, je pense que nous n'en étions pas loin.

Pour rester dans cette veine positive, comme il me semble que nous le devons, je voudrais mettre en exergue un aspect de la session de cette année qui a à tout le moins accru l'attention et le niveau de participation à ce qui s'est avéré peut-être le débat le plus intéressant que nous ayons eu, avec le plus grand nombre de participants, au cours des quatre

années de ma présence ici. Il s'agit, bien sûr, du débat sur les méthodes de travail. Nous ne nous sommes pas accordés mais le débat aura été pertinent et animé.

Quoi qu'il en soit, comme je l'ai déjà dit, la Suède regrette que le présent organe délibérant, le seul que nous ayons sur le désarmement, se comporte parfois comme un organe de négociation de traités. C'est là un profond problème qui est dû principalement à une interprétation inadaptée et incorrecte de son mandat. C'est la raison pour laquelle ceux qui sont attachés aux questions de désarmement doivent constamment redoubler d'efforts pour épargner à la Commission du désarmement la situation d'une enceinte à demi vide qui ne communique jamais sur le fond avec les autres organes du mécanisme de désarmement ni, d'ailleurs, avec la très présente opinion publique mondiale qui exige des progrès sur ces questions importantes. Pour emprunter une métaphore à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Angela Kane, je pense que ce que nous devons faire à la Commission du désarmement, c'est établir nos voiles.

Tout cela étant dit, la Suède attend avec intérêt un dialogue constructif sur les deux très grands points de l'ordre du jour choisis pour le reste du cycle et le débat à venir de la Commission du désarmement à la Première Commission. Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de votre remarquable travail.

M. Koller (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche tient à vous remercier de tout cœur, Monsieur le Président, de votre excellente conduite de la session de cette année de la Commission du désarmement. Votre participation à nos délibérations collectives durant les trois dernières semaines, et votre engagement en la matière, se sont avérés non seulement un enrichissement exemplaire mais également un remarquable contribution à nos efforts collectifs de revitalisation du programme mondial de désarmement et de non-prolifération tel qu'énoncé par le Secrétaire général dans son programme d'action quinquennal.

Ma délégation apprécie également beaucoup le climat constructif dans lequel nos délibérations ont été tenues. Pour ma délégation, la présentation de nos propres positions et la compréhension des positions des autres délégations sont d'égale importance.

Je voudrais également remercier le secrétariat, les Présidents des deux Groupes de travail et les facilitateurs pour les deux questions officieuses de l'excellent travail qu'ils ont fait pour nous permettre de progresser.

Nous venons d'achever trois semaines de délibérations sur d'importantes questions inscrites à notre programme

de désarmement et de non-prolifération. Étant donné l'état actuel des choses au niveau du mécanisme multilatéral de désarmement, notre analyse de la présente session de la Commission du désarmement est positive et constructive.

Néanmoins, nous devons également être conscients du fait que cela fait des années que les négociations de fond sur le désarmement n'ont pas été tenues dans les structures envisagées par l'Assemblée générale à la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Ma délégation tient à redire que, conformément à l'Article 11 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale a la responsabilité d'y remédier, en envisageant, par conséquent, toutes les options permettant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement comme le prévoit la résolution 66/66.

M. Pintado (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la façon dont vous avez conduit nos travaux, et remercier le secrétariat de l'appui qu'il nous a apporté pendant la présente session de fond. Je voudrais également remercier mes collègues du Bureau de leur collaboration ainsi que toutes les délégations qui ont participé aux travaux ces jours-ci pour l'esprit constructif qui a régné au cours de nos délibérations.

Je tiens particulièrement à signaler que pour ma délégation cela a été une grande fierté que d'avoir un représentant si éminent de notre région à la tête de nos travaux. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de sa ferme volonté d'obtenir des résultats de fond au cours de la présente session de la Commission, particulièrement à ce stade du commencement d'un nouveau cycle de travail.

Je voudrais également remercier les Présidents des deux Groupes de travail, ainsi que les facilitateurs des débats officieux, de leurs efforts et de leur détermination à obtenir des progrès sur chacun des sujets dont ils avaient la charge. Si les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances, nous devons reconnaître que les discussions ont été hautement enrichissantes et nous ont permis de nous rendre compte que, par-delà les divergences fondamentales, il existe une volonté collective de réactiver la Commission du désarmement afin qu'elle puisse formuler les recommandations sur lesquelles pendant tant d'années elle n'a pu s'accorder.

Cette année a marqué le commencement d'un nouveau cycle de la Commission du désarmement, pendant lequel on a pu voir clairement le désir généralisé – bien que non universel – de disposer d'un ordre du jour qui nous permette d'obtenir des résultats concrets, non seulement en matière de désarmement nucléaire et classique, mais également durant les discussions sur la quatrième décennie du désarmement et

les méthodes de travail de la Commission. Pour vos efforts en ce sens, Monsieur le Président, vous méritez notre profonde reconnaissance.

Ces discussions doivent se poursuivre au cours des prochaines sessions de fond sur la base des documents qui ont été distribués, pas dans le simple but de continuer de discuter, mais pour parvenir à des recommandations concrètes. La composition universelle et le mandat d'organe délibérant de la Commission du désarmement ne doivent pas constituer un obstacle à l'obtention de résultats, bien au contraire : ils doivent nous inciter à obtenir des recommandations qui soient acceptables par tous.

Le multilatéralisme se construit avec des accords, non des objections. Le consensus doit être un objectif commun et non un carcan qui nous empêche d'agir. Le Mexique continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour réactiver le mécanisme de désarmement, non seulement parce que nous sommes convaincus que la situation actuelle est intenable, mais également parce que nous sommes fermement convaincus qu'il existe d'importants points de convergence qui n'ont pu être explorés en raison de cette impasse.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation russe, je voudrais remercier le Président de la Commission du désarmement, M. Enrique Román-Morey, ainsi que les Présidents des deux Groupes de travail et les amis du Président, de leur contribution considérable à nos importants travaux.

Je souhaite faire observer que toute la direction de la Commission a fait preuve de professionnalisme, de courage et d'abnégation face à la lourde charge que constituait la responsabilité de la conduite de la présente session en une période difficile d'imprévisibilité stratégique croissante au sein des relations internationales.

Durant trois semaines, nous avons débattu de questions importantes ayant un lien direct avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Churkin, a exposé les conceptions de notre délégation dans sa déclaration à la Commission pendant les premiers jours de nos travaux.

Dans l'ensemble, nous avons eu des discussions très fructueuses et, sincèrement, très franches. C'est très important. Nous sommes tous favorables au désarmement, sur cela il n'existe aucune contradiction. Nous exigeons tous comme condition minimale la sécurité nationale. Le problème réside dans les méthodes pour parvenir à cette sécurité. Nous envisageons ces méthodes différemment. Il est regrettable que tous les États ne soient pas convaincus que la sécurité

mondiale ne peut être qu'égal et indissociable, pour tous. Il est clair que, dans ces circonstances, nous n'avons pas été en mesure de nous entendre sur tous les éléments de tous nos documents.

Mais je veux terminer sur une note positive. Nous sommes tous d'accord quant au fond comme membres d'une même famille d'experts dans le domaine du désarmement. Nous nous retrouverons tous au cours de l'année qui vient dans différentes enceintes. Beaucoup d'entre nous participeront à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Puis nous nous retrouverons de nouveau à la Conférence du désarmement. Nous reviendrons, bien entendu, ici pour la prochaine session de la Première Commission afin de reprendre nos fructueuses discussions.

Je voudrais par conséquent proposer – en n'oubliant aucunement notre grand espoir de désarmement général et complet – de nous concentrer principalement sur des questions concrètes et réalistes, bien qu'apparemment simples et moins ambitieuses. Ce qui importe, c'est que les recommandations que nous proposons soit fondées sur le consensus afin qu'elles nous réunissent tous, plutôt que de nous diviser. Elles doivent également permettre de renforcer la sécurité nationale de tous les pays du monde, sans exception. Cela contribuera à créer à l'avenir les conditions favorables au traitement d'objectifs plus ambitieux, y compris dans le domaine du désarmement nucléaire.

Pour le présent, ne nous berçons pas d'illusions. Je dirais franchement que le nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs représente le maximum que nous ayons pu, par miracle, obtenir dans les conditions actuelles, et c'est ce qui est mis en œuvre actuellement.

Rien de plus n'est à prévoir pour le moment et les raisons, nous les connaissons tous. La Fédération de Russie les a évoquées à maintes reprises dans les plus hautes instances mais aussi dans d'autres enceintes au niveau des experts. Nous devons tous consentir un très grand effort pour instaurer les conditions internationales propices à de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire.

La Fédération de Russie est prête, quant à elle, à mener ce travail. Redoublons donc d'efforts et comme l'a dit M^{me} Kane, établissons nos voiles pour avancer au mieux et tirer un parti optimal de l'expérience unique, dans le domaine du désarmement, de l'organe délibérant des Nations Unies qu'est la Commission du désarmement.

Je voudrais de nouveau remercier tous mes collègues de leur collaboration au cours des trois dernières semaines, et remercier le secrétariat pour l'impeccable organisation de la session. Je tiens tout particulièrement à remercier les interprètes qui, pour l'instant, sont meilleurs que nous tous pour trouver un langage qui nous soit commun à tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de son important message et de son appui à la présidence. Qu'il soit assuré que nous continuerons de déployer les efforts nécessaires en vue de progresser dans ce domaine qui revêt un intérêt pour tout le monde.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à nos collègues pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour le brio avec lequel vous avez dirigé la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies cette année. Par votre intermédiaire, nous voudrions aussi remercier les Présidents des deux Groupes de travail et les deux Amis de la présidence de leur diligence et des efforts sincères qu'ils ont réalisés pour faire avancer notre travail. Nous tenons également à remercier le secrétariat pour le concours qu'il a apporté à nos travaux. Nous estimons avoir pu donner à ce nouveau cycle de séances de la Commission un départ constructif, et espérons que cela permettra à la Commission de formuler des recommandations concrètes à la fin du cycle.

Ma délégation souhaite rappeler que les deux premières sessions tenues par la Commission du désarmement sous sa forme actuelle, à la suite des recommandations faites à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, étaient présidées par M. M. A. Vellodi, de l'Inde. C'est avec un profond regret que je tiens à annoncer que l'Ambassadeur Vellodi est décédé au début de l'année. Au sein de la communauté indienne, il continuait à porter un vif intérêt aux questions de désarmement, sur lesquelles il a conseillé nombre d'entre nous à la fin de sa vie. Bien qu'il ne soit plus parmi nous, le volume de travail réalisé sous son égide demeure à notre disposition, et nous pensons avoir tous à y gagner en nous fondant sur l'héritage du travail accompli sous sa présidence par la Commission du désarmement à ses débuts.

L'Inde, pour sa part, continue d'attacher une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant de l'Assemblée générale spécialisé dans le domaine du désarmement. De par sa composition universelle, la Commission est une tribune unique en son genre grâce à laquelle les États Membres peuvent aplanir leurs divergences et parvenir à des positions communes sur

d'importantes questions de désarmement. En tant qu'États Membres, nous devons l'aider à donner toute sa mesure.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur Vellodi était effectivement l'un des grands diplomates spécialistes du désarmement. J'offre mes condoléances à l'Inde et à sa famille.

Il n'ya plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour ce matin. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont participé, de même que les autres, parce que je suis certain qu'ils souscrivent à la plupart des choses qui ont été dites dans cette salle.

Questions diverses

Le Président (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit d'abord permis d'exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour l'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé, et pour le soutien qui a été fourni aussi bien à la présidence qu'aux Groupes de travail et aux membres du Bureau. Nous nous sommes tous partagé les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Commission, et j'en suis très reconnaissant. Les mots me manquent pour remercier le Secrétariat de son appui ainsi que nos amis interprètes et préposés aux salles de conférence, qui nous apportent en permanence l'élan nécessaire pour continuer de travailler. Je souhaite dire un dernier mot, avec le consentement des membres.

Je voudrais tout d'abord remercier personnellement les membres, comme je viens de le faire, pour la confiance qui a été placée en moi pour diriger les travaux de la session de 2012 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. De même, d'emblée je remercie chaleureusement et personnellement les Vice-Présidents de la Commission et les autres membres du Bureau, ainsi que les Présidents des Groupes de travail I et II et les Amis du Président, de leur appui sans faille, leur dévouement et leur professionnalisme. Mes remerciements vont aussi à tous les représentants des États membres de la Commission du désarmement; je remercie tout particulièrement M^{me} Sonia Elliott et tout le personnel du secrétariat.

Aujourd'hui, nous achevons une autre session de la Commission du désarmement et entamons un nouveau cycle. Dans ce type de situation, nous espérons toujours faire plus et mieux. Mais, comme je le disais au début de cette session, quand il s'agit d'affaires de désarmement, nous devons être réalistes tout en restant positifs. À cet égard, j'estime que, grâce au travail professionnel accompli par tous, nous avons réalisé le minimum nécessaire pour considérer la présente session de la Commission du désarmement comme un succès

relatif. Nous n'avons pas atteint le consensus dans nos délibérations, mais nous étions de nouveau près d'y parvenir.

Toutefois, nous avons pu maintenir un débat ouvert et transparent sur chacun des points de l'ordre du jour, à savoir les questions de fond telles que les armes nucléaires et classiques, et les points officieux du programme de travail qui n'en sont pas moins importants pour les intérêts de la communauté internationale, comme les méthodes de travail de la Commission et les questions relatives à la proclamation de la quatrième Décennie du désarmement.

Mais nous devons nous demander pourquoi, malgré les efforts personnels déployés, la souplesse observée, en dépit de lignes rouges infranchissables, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus au sein de cette instance qu'est la Commission du désarmement qui, en tant qu'organe purement chargé de délibérer et de faire des propositions, est tout naturellement appelé à obtenir le consensus souhaité pour passer à d'autres instances et organismes. En d'autres termes, cela permettrait de recommander aux instances de négociation les questions d'une importance et d'une signification telles qu'elles doivent bénéficier d'un consensus universel pour que, à l'étape suivante, elles puissent être soumises aux organes de négociation et de rédaction d'instruments juridiques internationaux, lesquels doivent nécessairement avoir – et disposent, en effet – des mécanismes d'examen différents de ceux de la Commission.

La Commission a également d'une caractéristique supplémentaire qui ajoute à son importance : je veux parler de son universalité. Cela signifie que, avec l'Assemblée générale et la Première Commission, elle est le seul organe délibérant en matière de désarmement composé de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. De par la fonction qui m'a été confiée au cours de cette session, et puisque nous entamons un nouveau cycle de la Commission du désarmement, j'ai eu l'occasion de voir, d'entendre, d'analyser et de rationaliser certains éléments qui font que, pour cette fois, nous reprendrons nos responsabilités habituelles, à New York et dans les capitales, avec ce sentiment du devoir presque accompli.

« Le manque de volonté politique » est une vieille expression, produit de la guerre froide, obsolète et utilisée à tort et à travers dans le langage « onusien » pour justifier l'absence d'un accord au niveau international. J'ai une opinion tout à fait différente au sujet de ce prétendu manque de volonté politique. Fort de mon expérience longue et décevante, mais néanmoins enrichissante, au sein de la Conférence du désarmement, à laquelle s'ajoute celle de ces trois dernières semaines à la Commission, j'estime que nous sommes peut-être confrontés à une volonté politique

déterminée de ne pas faire de progrès sur les questions clefs du désarmement mondial. J'espère franchement me tromper complètement dans cette perception.

Pour le Président que je suis, cette volonté politique constructive, dont je crois qu'elle existe au sein de la Commission, même si elle est partielle, se reflète dans l'intérêt manifesté par les États Membres à participer aux débats pour essayer de rapprocher leurs positions. Toutefois, il y a un autre élément qui a provoqué un changement de ton en ce qui concerne cet intérêt que je viens de mentionner. Je veux parler du sentiment de méfiance que j'ai constaté dans cette salle, une méfiance qui sépare les parties délibérantes et divise leurs positions. J'estime qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous devons nous concentrer désormais.

Nous avons eu des discussions épuisantes sur des questions purement procédurales, telles que les questions relatives aux cotes des documents. Pour moi, cela semble être une question tout à fait anodine, mais elle a suscité tant de divergences d'opinion qu'elle a failli briser le consensus. Pour la Commission du désarmement qui est un organe délibérant, ces cotes ne devraient être qu'un moyen permettant d'identifier les documents et ne doivent pas être considérées comme une analyse ADN de ces documents.

Une autre question qui devrait nous préoccuper concerne les différentes interprétations qu'on peut donner au mot « consensus ». Au cours de ma carrière de diplomate, longue de 40 ans, personne n'a pu trouver la quadrature du cercle à cet égard. Dans ma riche langue, l'espagnol, « consensus » signifie « consentement », c'est-à-dire « acceptation ». Mais la question est : acceptation par combien ou par qui? Dans une instance universelle telle que celle-ci, on pourrait interpréter cela comme la somme de 192 plus 1, ou peut-être 1 plus 192, ou encore une majorité numérique en plus d'une minorité active. Ce qui est sûr, c'est que le consensus ne peut pas signifier l'imposition de la volonté de quelques-uns sur l'immense majorité. Vivement que les instances comme celle-ci n'essayent pas de copier les pratiques des instances qui n'ont pas un caractère universel et qui ont des mandats totalement différents.

De toute façon, ce que j'essaie de dire, c'est que nous sommes sur le point de parvenir à des décisions universelles, dont l'objectif initial et final est simplement d'appuyer une bonne cause qui concerne la communauté internationale tout entière.

À mon avis, un exemple de ces progrès est que la Première Commission de l'Assemblée générale pourrait examiner à sa prochaine session, la possibilité de modifier les arrangements procéduraux des réunions de la Commission

du désarmement. Une session de trois semaines de réunions successives est un peu trop longue, et comme nous avons pu le constater à maintes reprises pendant toute une décennie, cela ne nous a pas permis d'obtenir les résultats positifs que nous attendions tous. Peut-être, et je le souligne, « peut-être » qu'une session de fond de la Commission de trois semaines, mais divisée en deux parties, deux semaines au printemps comme nous venons de le faire maintenant et une semaine en automne au début de la session de la Première Commission, pourrait être plus productive pour les questions inscrites à notre ordre du jour. Je suis sûr qu'en octobre prochain, nous aurons à examiner des questions ou des propositions similaires à celles-ci.

En bref, je demande aux membres de me pardonner si les idées d'un vieux diplomate en désarmement, mais toujours optimiste et réaliste, leur semblent peu appropriées. Toutefois, ils savent tous déjà que je travaille dans la transparence et avec professionnalisme. C'est pourquoi je prie les membres d'agréer mes félicitations pour un travail bien fait, même s'il n'est pas complètement achevé. Leurs délibérations n'ont fait que confirmer l'utilité de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. Sans la participation intelligente des membres et leur appui au Président, ce succès, aussi modeste qu'il soit, n'aurait pas été possible.

Je ne peux pas manquer de rappeler que le 24 janvier 1946, l'ONU, qui à l'époque venait d'être créée, a adopté sa toute première résolution sur la « Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique » [résolution 1 (I)]. Au paragraphe 5 c), la résolution stipulait que ladite commission devait présenter des propositions déterminées en vue « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ». La Commission pourra-t-elle un jour présenter des propositions semblables? Je soumets la question aux membres pour analyse et délibération.

Clôture de la session

Le Président (*parle en espagnol*) : En réitérant mes remerciements renouvelés à tous les membres qui m'ont accompagné au cours de ces trois dernières semaines et avec l'espoir et le vif souhait que nous continuerons à œuvrer de concert pour un monde meilleur, je déclare close la session de fond de 2012 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 12 h 25.